

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
19 Octobre 2018**

**OBJET : Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Mallemort - Convention de participation financière aux études relatives à la réparation de trois ponts sur le canal EDF.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'approuver la convention dont le projet est joint en annexe au rapport, ayant pour objet de définir la répartition des charges financières relatives aux études préalables aux travaux de réparation de trois ouvrages en béton armé sur le canal EDF sur les communes de Meyrargues, Peyrolles-en-Provence et Mallemort.
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

Les recettes seront imputées au chapitre 13 du budget départemental.

A l'unanimité  
Madame GENTE-CEAGLIO ne prend pas part au vote.

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**